

Motion présentée au CAC du 24/10/2014 par les élus FSU-CGT

Les perspectives de financement du prochain CPER font apparaître, si elles se confirment, une baisse drastique de la contribution de l'État par rapport au précédent contrat : -50 % pour la part enseignement supérieur (chiffres), dans le Nord-Pas-de-Calais, la contribution à la recherche serait divisée par 10 ! Au niveau régional, le CPER a été une bouffée d'oxygène que ce soit pour financer l'enseignement supérieur que les programmes de recherche. Le désengagement futur programmé constitue une sérieuse menace pour les programmes déjà engagés ou en émergence.

Cette mauvaise nouvelle s'ajoute à un projet de loi de finance 2015 qui n'envisage que 45 millions d'euros d'augmentation pour un budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 26 milliards, soit +0.17 % de hausse qui ne compense pas les augmentations de charges des établissements. La seule promesse de création de 1000 « emplois » se chiffre à 58 millions alors que le programme « formations supérieures et recherche universitaire » diminue de 5 millions.

Ce n'est pas la sanctuarisation promise, mais la poursuite du désengagement de l'État en matière de politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche dont de nombreux acteurs ont dénoncé et dénoncent encore les méfaits (lettre des directeurs d'unité, pétition du Comité National CNRS, Science en Marche, Organisations Syndicales) à savoir :

- une diminution de l'emploi titulaire dans toutes les catégories : chercheurs , enseignants chercheurs, BIATS)
- un financement de la recherche exclusivement sur projet dont le taux de réussite diminue (pour l'ANR, il est passé de 20 % à 9 % en moins de 6 ans), le financement étant essentiellement ponctionné par le CIR dont l'efficacité a largement été mis en doute par la Cour des comptes.

Au niveau National, il est crucial de déployer immédiatement un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique dans universités et les organismes de recherche, concernant toutes les catégories de personnels (ingénieurs, techniciens, administratifs, enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs)—afin de mettre l'ESR en France au niveau nécessaire. Ce plan est indispensable pour résorber la précarité et permettre aux universités et aux organismes de répondre à leurs missions de service public pour l'enseignement supérieur et la recherche. Une refonte du CIR permettrait de dégager les moyens nécessaires.

C'est pourquoi, nous, élus du CAC de l'université Lille 1, solidaires des différents appels et revendications exprimées tant sur le plan de l'emploi que celui du financement de la recherche, interpellons notre Ministre afin qu'il prenne la pleine mesure des conséquences ravageuses d'une telle politique et qu'il dégage les moyens nécessaires pour construire un véritable service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.